

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Guay

<https://www.cadre21.org/membres/3d6a17daac7bdc7e9834b328>

Date d'obtention : 2024-02-20 17:09:40

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut suivre les étapes de la trousse, en fonction de notre mandat scolaire. La trousse vise principalement à limiter les répercussions négatives au sein du milieu et d'accompagner la victime dans la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous aurons maintenant une démarche claire à suivre en cas de sextage, ce qui est rassurant. Il est aussi intéressant de maintenant mieux cibler ce qui nous revient à faire et la responsabilité des policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter les étapes de la trousse, éviter de voir les images et vidéos si un élève s'apprête à me les montrer et demeurer neutre, sans jugement lorsque les questions seront posées.